

## **Objet : Opération « Fidèle à mon commerce » - Loire Forez agglomération**

Madame, Monsieur,

Dans cette situation difficile de confinement et de fermeture des commerces "non-essentiels", nous restons mobilisés pour soutenir le commerce local.

Je peux vous l'assurer, il est primordial pour nous d'accompagner les commerces dans cette période particulière et d'aider à la relance économique et au maintien des commerces de proximité indispensables à la vie de nos communes, au dynamisme de nos centres-bourgs et centres-villes.

Avec le Conseiller délégué au commerce Yves Martin (également Maire de Sury-le-Comtal) et l'ensemble des élus de Loire Forez agglomération, **nous avons décidé de lancer une opération appelée « Fidèle à mon commerce » à l'échelle des 87 communes de notre territoire.**

Cette opération se tiendra **du 1<sup>er</sup> au 24 décembre**, et prendra la forme d'un jeu concours pour **inciter les habitants de Loire Forez à consommer local.**

Le principe est simple : lors d'un achat effectué par un habitant auprès d'un artisan-commerçant de notre territoire, le commerçant fournit un code au client qui lui permettra de s'inscrire en ligne (site [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)) pour tenter de gagner un cadeau « made in Forez » d'une valeur moyenne de 38 €.

Chaque jour, 1 000 € de lots financés par Loire Forez seront ainsi répartis sur l'ensemble du territoire.

**Aujourd'hui, nous vous proposons d'être partenaire de cette opération.**

**Votre engagement ?** c'est très simple :

1. Promouvoir le jeu : affiche en boutique, publication sur votre page Facebook ou autre réseau social, sur votre site Internet le cas échéant (visuels utiles en pièce jointe),
2. Chaque jour, pendant la durée du jeu, communiquer à vos clients le code du jour permettant de valider leur inscription en ligne, via un flyer personnalisable à afficher près de la caisse.

**Comment être partenaire ?**

D'ici le 1<sup>er</sup> décembre, nous vous remettons en main propre le kit de communication pour promouvoir l'opération au sein de votre boutique, accompagné du règlement du jeu et de la liste des codes.

Cette distribution se fera par l'intermédiaire de l'équipe municipale de votre commune et/ou avec le concours de votre union commerciale.

*Retrouvez le détail de l'opération dans le document ci-joint.*

**Vous avez une question ?**

N'hésitez pas à nous contacter ([communication@loireforez.fr](mailto:communication@loireforez.fr) en indiquant vos coordonnées complètes pour faciliter nos échanges liés à cette opération) ou de solliciter les élus de votre commune.

J'espère sincèrement que cette opération retiendra votre attention et je vous remercie par avance de votre participation,

Bien cordialement.

**Christophe Bazile**

Président de Loire Forez agglomération

Voici les éléments principaux d'information :

1. Cette opération se tiendra du 1<sup>er</sup> au 24 décembre, et prendra la forme d'un jeu concours pour inciter les habitants de Loire Forez à consommer local.
2. Le principe est simple : lors d'un achat effectué auprès d'un artisan-commerçant de notre territoire, le commerçant fournit un code au client qui lui permettra de s'inscrire en ligne (site [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)) pour tenter de gagner un cadeau « made in Forez » d'une valeur moyenne de 38 €.
3. Chaque jour, 1 000 € de lots financés par Loire Forez seront ainsi répartis sur l'ensemble du territoire.
4. Du lundi au samedi, les consommateurs pourront tenter leur chance, le jour même de leur achat, avant minuit, en inscrivant le code du jour, sur la page dédiée du site [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr). (le code du lundi devra être saisi le lundi avant 23h59, le code du mardi devra être saisi le mardi avant 23h59, etc.)
5. Seule une inscription par jour et par foyer est autorisée.
6. Un tirage au sort interviendra après minuit et désignera les 26 gagnants du jour, qui seront informés par mail.
7. Le dimanche : pas de code mais un tirage spécial avec l'ensemble des participants de la semaine pour gagner 5 cartes cadeaux à valoir dans des restaurants du territoire (1 carte d'une valeur de 150 € et 4 cartes d'une valeur de 60 €).
8. Les gagnants devront récupérer leur lot dans l'un des 4 bureaux d'information touristique de l'Office de tourisme Loire Forez : Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Just-Saint-Rambert, Montbrison et Boën-sur-Lignon.
9. Une personne sans accès internet ? Proposez-lui alors de faire appel à un proche ou de solliciter les élus municipaux.



# JEU CONCOURS

du 1<sup>er</sup> au 24 décembre

Tentez de gagner des cadeaux « made in Loire Forez »

Rendez-vous sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)

Jeu soumis à obligation d'achat. Règlement disponible sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)





## Opération « Fidèle à mon commerce »

*A conserver par le commerçant partenaire*

### Principe de l'opération

---

Dans le cadre de l'opération « Fidèle à mon commerce », Loire Forez organise un **jeu-concours avec obligation d'achat, sur les 87 communes** de son territoire. Ce jeu se déroulera **du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2020 inclus**.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure physique résidant sur l'une des 87 communes de Loire Forez agglomération.

Pour participer au jeu, chaque participant devra respecter les conditions suivantes :

- **Effectuer un achat chez un commerçant partenaire** du 1<sup>er</sup> décembre au 24 décembre 2020 (hors dimanches 6, 13 et 20 décembre) **pour obtenir un code jeu** valable uniquement le jour de l'achat (aucun minimum d'achat exigé) ;
- Le jour-même de l'achat, avant 23h59, renseigner le bulletin de participation en ligne (nom, prénom, commune, téléphone, mail) **sur le site [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)** et indiquer le code jeu obtenu chez un commerçant partenaire ;

La participation au jeu sera limitée à une participation par jour et par adresse postale renseignée dans le bulletin de participation.

**Chaque jour, du lundi au samedi, 26 bulletins de participation seront tirés au sort** (répartis équitablement sur l'ensemble du territoire).

**Le dimanche, un tirage au sort complémentaire sera effectué parmi toutes les participations enregistrées du lundi au samedi.** Plusieurs participations par personne seront autorisées pour ce tirage hebdomadaire (6 participations maximum si un même participant a rempli 1 bulletin de participation par jour, du lundi au samedi). **5 gagnants** seront désignés par ce tirage au sort hebdomadaire.

### Dotations

---

Loire Forez agglomération met en jeu **près de 1 000 euros de dotations chaque jour, du lundi au samedi** :

- o Des coffrets gourmands « Origine Forez » d'une valeur moyenne de 40€
- o Des bons cadeaux pour une activité de loisirs d'une valeur de 30€
- o Des coffrets « rando et visite-découverte » d'une valeur moyenne de 40€

**Le dimanche, 5 cartes cadeaux à valoir dans des restaurants du territoire** seront mises en jeu : 1 carte cadeau d'une valeur de 150€ et 4 cartes cadeaux d'une valeur de 60€ chacune.

Les gagnants seront avertis par mail, suivant les coordonnées indiquées sur leur bulletin de participation, et leurs nom, prénom et commune de résidence seront mentionnés sur le site internet de l'organisateur : [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr).

Les lots seront à récupérer dans l'un des bureaux d'information touristique situés à Boën-sur-Lignon, Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château et Saint-Just-Saint-Rambert (selon les modalités indiquées dans la notification mail).

## Distribution des kits de communication

---

Les élus municipaux et/ou les unions commerciales présentes sur le territoire se chargeront d'assurer cette distribution.

- Affiches : 1 au format A4 et / ou 1 au format A3
- Flyers personnalisables : 15 (1 flyer pour 2 jours en utilisant le recto puis le verso pour inscrire le code du jour)
- Liste des 21 codes (confidentielle)
- Règlement du jeu (à retrouver sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr))

Le commerçant peut, bien évidemment, prendre contact avec eux pour l'accompagner dans cette démarche.

## Conditions pour être partenaire de l'opération

---

Loire Forez agglomération souhaite organiser l'opération « Fidèle à mon commerce » **en partenariat avec des entreprises de proximité, domiciliées sur le territoire communautaire, issues des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services**. Les clients de ces entreprises doivent être principalement des particuliers.

Sont éligibles :

- Les **commerces de détail**, à condition que leur surface de vente soit inférieure ou égale à 400 m<sup>2</sup> ;
- Les **activités artisanales relevant de l'alimentation** (telles que boulangerie-pâtisserie, chocolaterie, boucherie-charcuterie, traiteur...) **et du service** (coiffure et soins de beauté...) ;
- Les **bars et restaurants** (si ouverture possible) ;

Sont exclus :

- Les commerces ayant une superficie supérieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- Les professions libérales, les pharmacies, les banques, les agences d'assurance, les agences de voyage, les agences immobilières, les hôtels ;

Les entreprises partenaires devront s'engager à :

- **Apposer sur leur vitrine l'affiche de l'opération « Fidèle à mon commerce »** (1 affiche au format A4 et/ou A3 sera fournie par Loire Forez agglomération à chaque partenaire) ;
- **Communiquer le code jeu du jour lors de tout achat** effectué pendant la période de jeu. Dans cette perspective, la liste des codes quotidiens ainsi que des flyers à personnaliser (à afficher à proximité de la caisse) seront fournis à chaque partenaire avant le début du jeu.

A noter :

- *Aucun minimum d'achat ne pourra être exigé en échange du code jeu ;*
- *Les codes jeu ne devront pas être diffusés par anticipation avant leur date de validité, ni communiqués sur les sites internet et/ou réseaux sociaux des partenaires (indépendamment de tout achat effectué).*